

ATTESTATION DE NON-OGM ET DE NON-IONISATION

Produit :

PECTINES ET PECTAGELS

Selon les règlements CE 1829/2003 et 1830/2003 publiés le 18/10/03, les produits désignés précédemment ne sont pas soumis à étiquetage OGM.

La directive 1999/2/CE du Parlement Européen (Conseil du 22/02/1999) relative aux denrées et ingrédients traités par ionisation précise les modalités d'étiquetage des denrées et des ingrédients ionisés.

Je, soussignée, Mme RABIA CAHINA, Technicienne Assurance Qualité, certifie que les produits désignés précédemment ne subissent aucun traitement ionisant. De plus, ils ne sont pas fabriqués à partir de matières premières ionisées.

Fait à CROISSY BEAUBOURG

Date 17.01.2011

